



N° D/22/430 /MINFOPRA/SG/DDRHE

Yaoundé, le 31 DEC 2020

COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les candidats aux concours directs pour le recrutement des personnels dans les corps des fonctionnaires de la **Santé Publique** qu'il a signé ce 31 décembre 2020, divers communiqués portant admissibilités aux épreuves orales desdits concours.

Ces communiqués peuvent être consultés en ligne à l'adresse : www.minfopra.gov.cm .

Les candidats admissibles munis de leur carte nationale d'identité, du récépissé de dépôt du dossier et de la photocopie du diplôme initialement exigé, passeront les épreuves orales desdits concours au choix, en présentiel à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ou par visioconférence dans les délégations régionales du MINFOPRA, le **mercredi 06 janvier 2021 dès 07 heures précises**.

Les candidats désireux de passer les épreuves orales par visioconférence sont invités à se faire enregistrer à la délégation régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative la plus proche de leur lieu de résidence, au plus tard le **mardi 05 janvier 2021 à 15 heures 30 minutes**.

Nota bene : Le port du masque est obligatoire.

Ampliations :

- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio/Télé ;
- SOPECAM ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



Joseph LE